



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 13 octobre 2020 à 18H00

**PRÉSENTS** : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, BEUGIN Valérie, CHAPUT Sabrina, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

VERDUZIER Kévin représenté par MUSCAT Y  
CHAPUT Clément représenté par CHAPUT S  
ROYER Freddy représenté par PIAULET C  
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T

**ABSENT** : /

**Secrétaire de séance** : Caroline DELPHIN

### 1. PROCES VERBAL

Le procès verbal du conseil municipal du 17 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité

### 2. DELIBERATIONS

N°	DÉLIBÉRATIONS	VOTE
120	<b>Changement de lieu conseil municipal</b> En raison du contexte sanitaire, les conseillers municipaux acceptent la tenue du conseil municipal dans la salle des fêtes Robert Sauvion à Naintré.	<b>Unanimité</b>
121	<b>Nomination des conseillers délégués – modification</b> Le conseil municipal accepte de modifier la délégation d'une conseillère municipale. Mme Valérie BEUGIN qui était conseillère déléguée aux manifestations communales auprès de Mme Yvette MUSCAT devient conseillère déléguée à l'embellissement auprès de M Dany BIOTTEAU.	<b>23 voix "Pour"</b> <b>6 abstentions</b> de C Piaulet, N Robin, V Debiais, B Sulli, B Massonneau, et de F Royer par pouvoir
122	<b>Commissions municipales – modification d'un membre dans trois commissions</b> Le conseil municipal accepte de modifier la composition de trois commissions municipales à savoir : <ul style="list-style-type: none"><li>- retrait de Mme Valérie BEUGIN de la commission « vie associative, fêtes et manifestations »</li><li>- ajout de Mme Valérie BEUGIN dans la commission « aménagement du territoire ».</li><li>- ajout de M Jean-François POISSON dans la commission « petite enfance, enfance et jeunesse ».</li></ul>	<b>23 voix "Pour"</b> <b>6 abstentions</b> de C Piaulet, N Robin, V Debiais, B Sulli, B Massonneau, et de F Royer par pouvoir

123	<p><b>Règlement du conseil approbation</b> Les conseillers municipaux adoptent le règlement intérieur du conseil municipal.</p>	<p><b>23 voix "Pour"</b>  <b>6 voix "Contre"</b> de C Piaulet, N Robin, V Debiais, B Sulli, B Massonneau, et de F Royer par pouvoir</p>
124	<p><b>Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP et du régime indemnitaire des cadres d'emploi non éligibles</b> Le conseil municipal approuve la délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la commune.</p>	<b>Unanimité</b>
125	<p><b>Recrutement d'agents contractuels sur un poste non permanent pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité</b> Le conseil municipal accepte les modalités de recrutement pour les agents contractuels suivants : -un adjoint administratif pour exercer des missions de comptabilité au sein de la mairie, -un adjoint technique pour exercer des missions d'agent de marché le dimanche, -2 adjoints techniques pour exercer la mission de distribution de supports papiers contenant des informations sur la commune.</p>	<b>Unanimité</b>
126	<p><b>Approbation de la convention pour la mise en place du processus de verbalisation électronique</b> Le conseil municipal approuve la convention avec la Préfète de la Vienne agissant pour le compte de l'ANTAI relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur la commune.</p>	<b>Unanimité</b>
127	<p><b>Acompte de subvention 2020-2021 à l'OGEC</b> Le conseil municipal décide de verser un acompte de subvention à l'Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique pour l'année scolaire 2020-2021, d'un montant de <b>8 766,00 €</b> .</p>	<b>Unanimité</b>
128	<p><b>Décisions modificatives</b> Le conseil municipal approuve : - la décision modificative n°3 sur le budget commune - la décision modificative n°1 sur le budget enfance jeunesse - la décision modificative n°1 sur le budget petite enfance - la décision modificative n°1 sur le budget panneaux photovoltaïques - la décision modificative n°1 sur le budget Marmoure.</p>	<p><b>23 voix "Pour"</b>  <b>6 abstentions</b> de C Piaulet, N Robin, V Debiais, B Sulli, B Massonneau, et de F Royer par pouvoir</p>
129	<p><b>Taxes et produits irrécouvrables – admission en non valeur – budget commune</b> La commune admet en non-valeur la somme de 776,97€ sur le budget de la commune.</p>	<b>Unanimité</b>
130	<p><b>Convention de prestation de service feux tricolores avec la ville de Châtellerault</b> Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention de prestation de service feux tricolores avec la ville de Châtellerault. La commune de Châtellerault s'engage à intervenir une fois tous les mois et à chaque fois qu'il sera nécessaire pour l'entretien ou la réparation des feux.</p>	<b>Unanimité</b>

131	<b>Création d'un relais petite enfance intercommunal Cenon Colombiers Naintré</b> Le conseil municipal accepte la création d'un relais petite enfance intercommunal Cenon/Colombiers/Naintré à compter du 1er janvier 2021.	<b>Unanimité</b>
132	<b>Création d'un service repas au Point Jeunes</b> A compter du 19 octobre 2020, le Point Jeunes va proposer aux adhérents qui le souhaitent un déjeuner qui sera servi dans la cantine Joliot Curie en présence d'un(e) animateur (trice). Le conseil municipal approuve les tarifs des repas.	<b>Unanimité</b>
133	<b>Affiliation du Point Jeunes à la ligue de l'Enseignement</b> Le conseil municipal approuve l'affiliation du Point Jeunes à la ligue de l'enseignement pour un montant de 117 € pour la saison 2020/2021.	<b>Unanimité</b>

### 3. DECISIONS DU MAIRE

Concessions de cimetière :

**DECISION N°19** du 28 septembre 2020 - Délivrance d'une concession temporaire de 30 ans pour un montant de 170 €.

**DECISION N°20** du 21 septembre 2020 – Reprise d'une concession abandonnée n°394 emplacement F 174 au cimetière du Centre bourg.

Adhésion associations :

**DECISION N°21** du 15 septembre 2020 – renouvellement de l'adhésion à l'association des Croqueurs de Pommes pour 30 €.